

**Commune Saint-Julien-de Toursac**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2023**  
**PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Julien-de Toursac, se sont réunis à 19h30 dans la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressé par Monsieur le Maire le 20 juin 2023 conformément à l'article L2121.10 du code général des collectivités territoriales.

**ETAIENT PRESENTS** : Denis SABOT, Frédéric CAUSSE, Etienne CONSTENSOUS, Nicole PICARD, Daniel BESSONIES, Marie-Josèphe VIEYRES, Michel AUBERT, Lydie NOYNE, Simone ALBAYATY, André BRAYAT

**EXCUSEES** : Juliette AMBLARD représenté par Nicole PICARD, Frédéric CAUSSE représenté par Denis SABOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire. Monsieur Etienne CONSTENSOUS est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal et accepte cette fonction.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour : « Vente de big-bag » et « décision modificative ». Les membres du Conseil accepte à l'unanimité le rajout de ces deux points.

**Point n°1 : VENTE DE BIG-BAG**

**Monsieur Etienne CONSTENSOUS 1er adjoint rappelle la loi relative à la transparence de la vie publique :**

Il convient plus généralement de rappeler les dispositions de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique visant à prévenir tout conflit d'intérêt qui dispose :

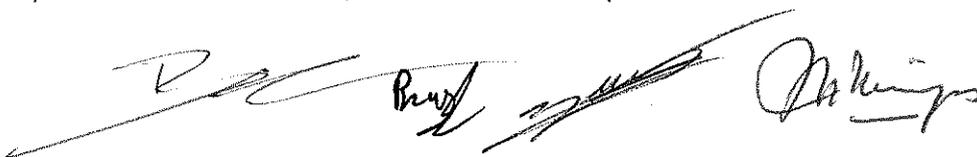
- Article 1er : « les personnes titulaires d'un mandat électif local, veillent à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts »
- Article 2 : « constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction »

A ce titre il est demandé à Monsieur Denis SABOT de bien vouloir quitter l'assemblée le temps de la délibération du conseil municipal concernant la vente du « big bag ».

Le tarif proposé pour le « big bag » est de 50 euros l'unité.

Monsieur Etienne CONSTENSOUS 1er adjoint indique que Monsieur le Maire souhaite acquérir un big-bag soit 50 euros l'unité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la vente



du big bag mélange à béton à Monsieur le Maire Denis SABOT.

### **Point n°2 : DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal :

- qu'il est nécessaire de prendre des décisions modificatives pour des travaux de reconstruction et re jointement du mur du cimetière.

La décision modificative suivante est soumise, au vote des membres du conseil municipal, pour l'ouverture des crédits :

#### **Dépense d'investissement :**

2315 - Opération 25 : - 6 500 €

21316 - Opération non individualisées : + 6 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver ces décisions modificatives

### **Point n°3 : VALIDATION DES DEVIS MONUMENT AU MORTS**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis des entreprises :

- CASSAGNE : pour un montant de 1 350,00 € HT
- CAUMON : pour un montant de 1 118,00 € HT
- SEDI : 184,80 € HT

Il y a lieu de se prononcer sur ces devis d'un montant total de 2 652,80 euros HT.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** les devis de ces entreprises d'un montant total de 2 652,80 euros HT.
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

### **Point n°4 : VALIDATION DU DEVIS BALDY**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise BALDY pour des travaux de reprise d'équipement de vannes du PUECH dans le cadre de la politique de rénovation d'adduction d'eau potable.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 2 900,00 euros HT.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le devis de l'entreprise BALDY d'un montant de 2 900,00 euros HT pour des travaux de reprise de vannes du PUECH dans le cadre de la politique de rénovation d'adduction d'eau potable.
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

### **Point n°5 : VALIDATION DU DEVIS ACTEMIUM**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise ACTEMIUM pour des travaux de fourniture de pose d'une borne de télésurveillance dans la continuité de notre action. Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 1 659,00 euros HT.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le devis de l'entreprise ACTEMIUM d'un montant de 1 659,00 euros HT pour des travaux de fourniture de pose d'une borne de télésurveillance.
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

### **Point n°6 : VALIDATION DU DEVIS GAUTHIER**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis de l'entreprise GAUTHIER pour des travaux de reconstruction et re jointement du mur du cimetière.

Il y a lieu de se prononcer sur ces devis d'un montant de :

Reconstruction : 6 500,00 € HT.

Re jointement : 11 808,00 € HT

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le devis de l'entreprise GAUTHIER d'un montant de 6 500 euros HT pour des travaux de reconstruction du mur du cimetière.
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.
- **Décide** de ne pas valider le devis de l'entreprise GAUTHIER d'un montant de 11 808,00 € HT pour des travaux de re jointement.

### **Point n°7 : VALIDATION DU DEVIS CANAL MATTHIEU**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis de l'entreprise CANAL MATTHIEU pour des travaux de réfection de boiseries du clocher de l'église.

Il y a lieu de se prononcer sur ces devis d'un montant de :

Réfection : 1 405,89 € HT.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** les devis de l'entreprise CANAL MATTHIEU d'un montant total de 1 405,89 euros HT pour des travaux de réfection de boiseries du clocher de l'église.
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

### **Questions et informations diverses**

#### **• Subventions reçues**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal les montants reçus au cours de ce début d'année 2023 : **82 980,85 €**

- **Aménagement du bourg** DETR 2019 : 39 584,85 euros
- **Travaux du FEYT** DETR 2020 = 12 748 euros  
LA REGION = 20 709 euros
- **Isolation du bâtiment communal** DETR 2023 : 2 388 euros

- **Montage équipements de protection incendie** DETR 2023 : 4 608 euros
- **Sécurisation de l'espace public** DETR 2022 : 1 443 euros
- **Voirie communale de TREMOUL plan triennal FCS 2023** : 1 500 euros

- **ARRETE DECI**

Monsieur le Maire explique avoir reçu en mairie une demande de production d'arrêté de DECI de la part du SDIS afin de les informer sur les nouveaux poteaux installés. Cet arrêté a été pris le 19 juin 2023

- **ACDEAU**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un logiciel est mis à disposition afin de suivre le réseau d'adduction d'eau potable.

- **SOCOTEC**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une vérification électrique de la salle polyvalente pour des questions de sécurité. La société SOCOTEC interviendra le 22 septembre 2023.

- **CHAUDIERE GAZ**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à partir de 2026 les chaudières ne pourront plus être remplacé par des chaudières au gaz. La commune dispose de 6 logements municipaux au gaz il y a donc lieu de se poser la question en amont sur le remplacement de ces chaudières.

Le dispositif du fond vert peut subventionner cet investissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir à la question.

Une étude pompe à chaleur ou granule peut être faite par certaines entreprises.

- **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal avoir effectué deux exercices concernant les risques éventuels qui pourrait arriver sur la commune.

Il existe des simulations avec un organisme d'état qui propose des exercices en ligne

- **DAE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal avoir changé les consommables du défibrillateur afin d'effectuer une remise aux normes.

Monsieur le Maire clôture le Conseil Municipal à 21H11.

The image shows several handwritten signatures in black ink, arranged in a loose cluster at the bottom of the page. The signatures vary in style, with some being more cursive and others more blocky. There are approximately seven distinct signatures visible.